



Penalité de retard et malfaçons

Par **calmettes**, le **08/04/2010** à **22:08**

bonjour
j'ai commandé un escalier avec la pose en février 2009 avec une date butoir de pose le 01/05/2009 pour une somme de 8000€
l'escalier a été posé en février 2010 avec des malfaçons et en plus
l'escalier est trop bas, il faut se plier en deux pour passer dessous pour accéder à l'étage inférieur
il reste 1000€ que je ne veux pas régler pour solder la facture et l'entreprise me menace de me poursuivre en justice. Peut on lui réclamer des indemnités de retard pour compenser les 1000€ et les malfaçons
merci cordialement